



Association de la cantine des 2 écoles (AC2E)
Fiche de réservation 2022/2023

Enfant :

Prénom Nom:.....

École fréquentée et Classe:.....

Responsable ou tuteur légal:

1- Nom :.....

Adresse :

Numéro de téléphone :.....

Adresse mail :

2- Nom.....

Adresse :

Numéro de téléphone :.....

Adresse mail :

Nom et numéro de téléphone de la (des) personne (s) à prévenir en cas d'urgence :

.....
.....
.....

Allergie(s) connue(s) de l'enfant :

.....
.....
.....

Réservation restauration scolaire (cocher les formules choisies):

Régulier ou planning mensuel				Occasionnel
Lundi	Mardi	Jeudi	vendredi	avec réservation avant le jeudi soir <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Remarques ou observations:.....



Association de la cantine des 2 écoles

Règlement de fonctionnement 2022/2023

Inscriptions – admissions

Pour utiliser le service de la cantine scolaire :

- L'enfant doit être inscrit dans l'une des deux écoles de Sainte-Catherine.
- Les parents ou le représentant légal doivent avoir approuvé et signé le règlement.
- L'adhésion de 15€ sera prélevée sur la première facturation.
- Les enfants sont accueillis à partir de leurs 3 ans.
- Aucun médicament ne sera distribué, même avec une ordonnance.

Prix des repas

1. Le prix du repas est fixé à **4,90€** pour les enfants et à **6€** pour les adultes.
2. Ce prix comprend les frais de gestion et de personnel, l'achat des matières premières et l'achat de matériel.
3. En cas de gêne, il est demandé aux familles de le faire savoir (possibilité d'échelonnement des règlements).
- 4- **Une demande d'aides peut être faite auprès du C.C.A.S. de leur commune.**

Facturation et règlement financier

La facturation s'effectue au mois et une facture indiquant le montant et la date de prélèvement est transmise aux parents ou au représentant légal par mail,

Les familles sont priées de régler leur facture par prélèvement automatique. Pour cela une demande et une autorisation de prélèvement seront présentées aux familles au moment de l'inscription.

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte, les frais de gestion de 14,50€ seront à la charge du redevable. Sauf avis contraire des familles, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante.

Menus

Les menus sont affichés dans les deux écoles.

Les familles dont un enfant présente une allergie alimentaire ou médicamenteuse doivent présenter un Projet Alimentaire Individualisé (PAI) et en informer la mairie pour sa mise en œuvre. Aucun régime alimentaire ne sera proposé en dehors d'un PAI.

Réservation des repas de midi

- Toutes les inscriptions se font sur le portail famille et les modifications doivent être effectuées le jeudi soir au plus tard.
- Tous les repas réservés seront facturés. Aucune déduction ne sera accordée (sauf jours de grève, de sorties ou voyages scolaires, hospitalisation d'un parent)
- **En cas d'absence pour maladie, le premier jour réservé est systématiquement facturé.** Les familles sont invitées à signaler à l'AC2E par mail ou par téléphone la durée de l'absence et à fournir un certificat médical. En cas de non signalement de l'absence pour maladie, les repas réservés seront facturés.
- Pour tous repas non-réservés, une surfacturation de 2.50€ sera appliquée.
- En cas de problèmes particuliers ou exceptionnels, les parents ou le représentant légal sont invités à prendre contact auprès des dirigeants de l'association au **06 72 77 24 72** ou cantineac2e@gmail.com

.....coupon réponse à retourner signé.....

Je soussigné, Madame, Monsieur,accepte les termes du présent règlement.

Fait à

Le

Signature des parents ou du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »:



DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom, prénom et adresse :</i>	<i>Nom et adresse de votre banque :</i>

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

Date et signature :

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Association de la cantine des 2 écoles (AC2E) 58 Rue de Chateaufieux 69440 SAINTE CATHERINE

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté.

---&-----

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

N° NATIONAL EMETTEUR FR68ZZZ677883

Tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous
J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet,

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à
L'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
<i>Nom, prénom et adresse :</i>	Association de la cantine des 2 écoles (AC2E) 58 Rue de Chateaufieux 69440 SAINTE CATHERINE

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
<i>Nom et adresse de votre banque :</i>

Date et signature :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.), Postal (R.I.P.) ou de Caisse d'Epargne (R.I.C.E.)